

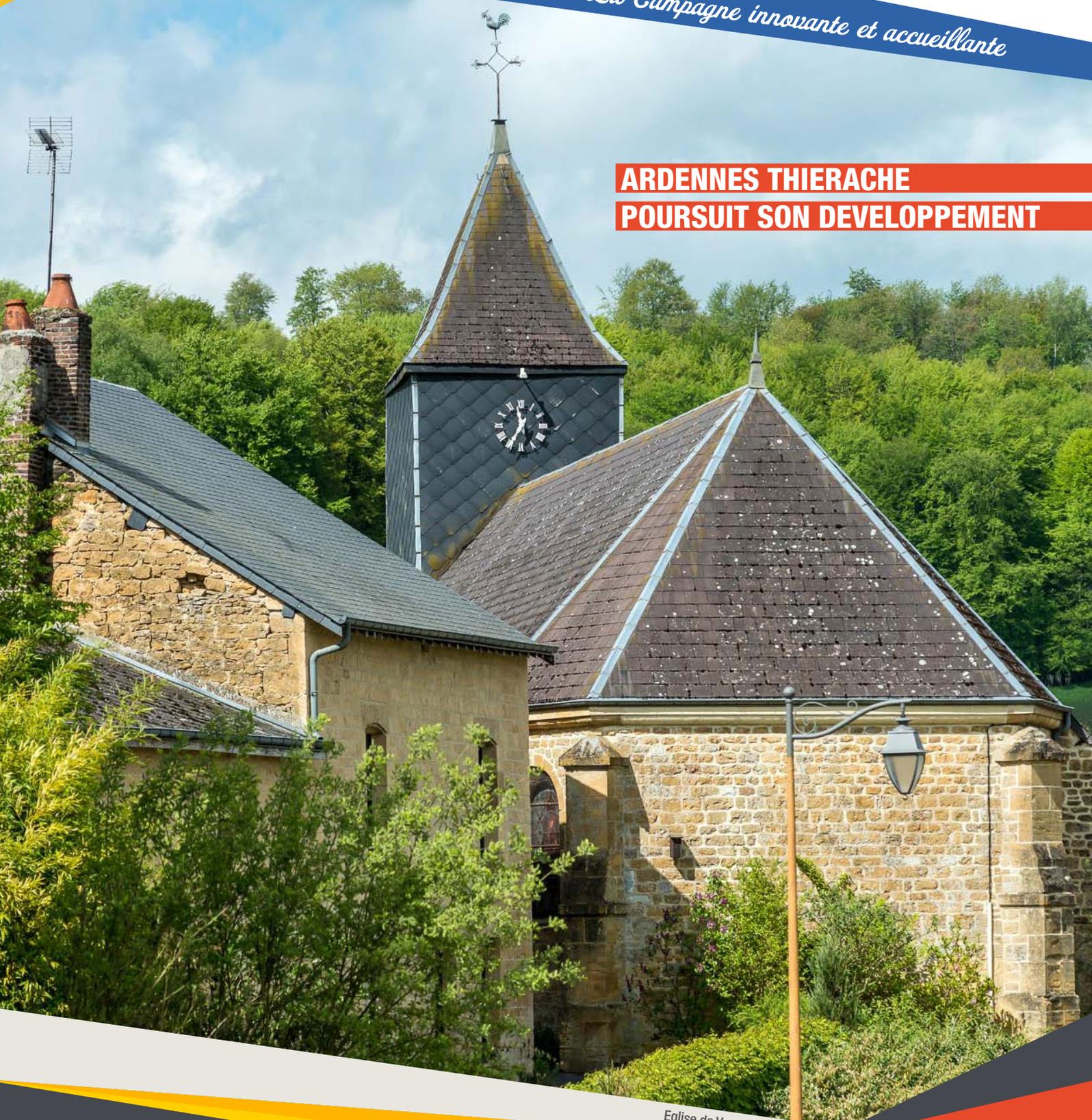
LE MAGAZINE

MARS 2019



La Campagne innovante et accueillante

**ARDENNES THIÉRACHE
POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT**



Eglise de Vaux-Villaine

SOMMAIRE

EDITO P. 2

ÉCONOMIE

AGRICULTURE

Installation d'une première entreprise
à Regniowez P. 3

Agriculture : comment bien transmettre
son exploitation P. 4

Une reprise d'exploitation réussie ! P. 5

ENVIRONNEMENT

Décryptage sur l'augmentation des tarifs
«Ordures Ménagères» P. 6

ÉDUCATION

PETITE ENFANCE

Retour de la semaine de 4 jours : l'offre d'Ardennes
Thiérache s'adapte pour vos enfants P. 7

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Habiter mieux en Ardennes P. 8

Services mutualisés P. 10

Ateliers prospectives P. 11

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER S'INSCRIRE S'ENGAGER P.12

LOISIRS - CULTURE

Une bibliothèque new-look à Rumigny ! P. 14

PORTRAIT

Un nouvel apprenti à la ComCom, il apprend son
métier avec Ardennes Thiérache P. 15

AGENDA P. 16



Après une fin d'année compliquée, j'ai pris la décision de poursuivre mon mandat de Président de notre Communauté de communes jusqu'aux élections municipales de 2020 avec la volonté de poursuivre les nombreuses actions mises en place au sein d'Ardennes Thiérache.

Celles qui vous sont présentées dans les pages de cette nouvelle édition de notre magazine, sont des exemples très concrets du développement d'Ardennes Thiérache afin de préparer l'avenir au mieux.

Encore et toujours le développement économique, l'installation d'une première entreprise sur le site de REGNIOWEZ, le renouvellement de nos aides à l'agriculture qui est la « première entreprise » du territoire et la collaboration importante avec la chambre d'agriculture des Ardennes. Celle-ci, grâce à un partenariat avec notre comcom, est en mesure d'apporter son soutien aux agriculteurs souhaitant s'installer, reprendre, transmettre une exploitation, aider aux montages des dossiers de subventions...

Un autre travail important concerne la qualité de vie dans notre territoire avec la mise en place d'une nouvelle aide à la réhabilitation de logements, le démarrage des études pour la remise à niveau de notre réseau d'assainissement collectif à Signy Le Petit, et toujours, l'amélioration des services aux communes (services mutualisés) et aux habitants (réseaux des bibliothèques, plan mercredi).

Enfin, Ardennes Thiérache travaille également pour l'avenir avec une nouvelle forme de « concertation » qui va au-delà des réunions d'élus en associant les forces vives locales pour un territoire toujours plus innovant et accueillant.

Bonne lecture

Miguel LEROY

Président d'Ardennes Thiérache
Maire d'Auvillers les Forges



ARDENNES THIÉRACHE

Communauté de communes Ardennes Thiérache
4-6 impasse de la Fontaine - 08260 Maubert-Fontaine
tél. 03 24 26 13 31 - contact@ardennesthierache.fr

www.ardennes-thierache.com



FUSION [WARCQ - 03 24 33 42 2]

Imprimé sur papier PEFC en 5 100 exemplaires

Rédaction et photos : PNR des Ardennes,
Olivier Michaux, Jean-Marie Lecomte et Ardennes Thiérache
Directeur de publication : Miguel Leroy

Annuaire des services d'Ardennes Thiérache

Accueil Général /// contact@ardennesthierache.fr

Service Administratif /// administration@ardennesthierache.fr

Service Education et Jeunesse /// scolaire@ardennesthierache.fr

Service Urbanisme /// urbanisme@ardennesthierache.fr

Service Déchets /// dechets@ardennesthierache.fr

Service Assainissements (Collectif et Non Collectif - SPANC)
assainissement@ardennesthierache.fr

Service Mutualisé de Police Municipale
police.municipale@ardennesthierache.fr

Réseau des médiathèques /// bibli@ardennesthierache.fr

Relais d'Assistants Maternelles /// ram@ardennesthierache.fr

Ecoles des arts vivants /// arts-vivants@ardennesthierache.fr

Service Technique /// technique@ardennesthierache.fr

Service Communication
communication@ardennesthierache.fr

Développement Territorial
developpement@ardennesthierache.fr

Direction Générale des Services
direction@ardennesthierache.fr

Cabinet du Président /// cab.president@ardennesthierache.fr



INSTALLATION D'UNE PREMIÈRE ENTREPRISE À REGNIOWEZ

Dans le cadre du développement économique du territoire, Ardennes Thiérache a lancé depuis plusieurs années un programme de construction de bâtiments d'activités à mettre en location pour les entreprises. Après Maubert-Fontaine et Liart, c'est au tour de Regniowez d'accueillir dans l'un de ses derniers bâtiments vacants la société ACACIA. Depuis le 1er janvier dernier, Christophe Felzine, son directeur, a pris possession des clés et des locaux.

L'entreprise d'insertion ACACIA, qui a comme support d'activités l'ossature bois entrant dans la préfabrication de locaux ou de bâtiments, d'objets divers ou encore l'aménagement de décors vient de s'implanter dans un bâtiment en blanc situé à Regniowez. À terme, quinze salariés en insertion et leurs encadrants trouveront donc des conditions optimales de travail dans un bâtiment d'une superficie totale de 481 m², comprenant tout le confort : sanitaire, douches, vestiaires équipés, bureaux et un vaste atelier. « *Nos équipes sont souvent sur des chantiers à l'extérieur, mais néanmoins cet atelier va permettre de réaliser des découpes ossatures bois, d'anticiper un pré-travail d'assemblage de structures ou encore de répondre à des marchés en sous-traitance* », nous explique Christophe Felzine.

Le but avoué de cette implantation à Regniowez : aménager un pôle autour de l'activité bois et de la menuiserie en général, en vue d'un développement économique avec d'autres structures.

En investissant ce bâtiment qualitatif, ACACIA, membre du groupement d'économie solidaire Coopélis (qui a également dans son escarcelle la ressourcerie Bell'Occas, basée à Auvillers-les-Forges), bénéficie d'un cadre agréable en pleine campagne, de conditions d'accueil haut de gamme pour les clients (show-room) et d'une implantation géographique privilégiée avec la nouvelle A 304 à proximité. Autre avantage : un loyer progressif sur une durée de 4 ans, proposé par la Communauté de communes Ardennes Thiérache, qui permet à

l'entreprise de gérer au mieux sa trésorerie et ainsi d'investir dans d'autres secteurs prioritaires.

Le groupe ACACIA est déjà pleinement reconnu sur le territoire, puisque lors du dernier Cabaret Vert de Charleville-Mézières, l'entreprise d'insertion avait réalisé le square alternatif (lieu de restauration) du festival. Actuellement, elle œuvre dans la reconstitution du village historique du Moyen-âge de Montcornet... et pourrait bientôt être la cheville ouvrière d'un futur « pôle activités bois ».

LOYERS PROGRESSIFS : UNE CHANCE POUR LES ENTREPRISES

Pour Jean-Yves Lagneaux, vice-président en charge du développement économique au sein de la Comcom, la mise en place d'un loyer progressif permet aux entreprises de s'installer rapidement dans des locaux adaptés et neufs.

« *L'autre intérêt est celui de leur permettre de décoller au niveau chiffre d'affaires, avec des finances saines et peut être de racheter le bâtiment ultérieurement* », précise Jean-Yves Lagneaux, ajoutant : « *notre politique de mise à disposition de bâtiments en blanc avec loyers progressifs étalés dans le temps, connaît un gros succès... Et pourquoi pas dans le cadre précis du site de Regniowez, de réfléchir en collaboration avec le CDO8 à la mise en place d'une zone d'activité économique avec la commercialisation des terrains à bâtir pour d'autres entreprises* ».

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Pour faire suite à l'approbation du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) le 28 avril 2017, la Région Grand Est et Ardennes Thiérache ont travaillé de concert afin de mettre au point une «convention d'autorisation de financements complémentaires» pour permettre à Ardennes Thiérache de verser les subventions aux entreprises validées par le Conseil Communautaire.

C'est chose faite depuis le 10 janvier 2019 et la signature de ladite convention.



AGRICULTURE : COMMENT BIEN TRANSMETTRE SON EXPLOITATION ?

Le maintien des exploitations agricoles et des emplois liés est un enjeu fort pour l'agriculture locale et pour notre territoire. C'est pour cette raison que la Communauté de Communes Ardennes Thiérache en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes a souhaité mettre en œuvre une nouvelle action d'accompagnement et de sensibilisation spécifique des futurs cédants.

Cette action a pour objectif d'aller à la rencontre des chefs d'exploitation de plus de 55 ans afin de connaître leur situation, évaluer leurs besoins et leur proposer un accompagnement personnalisé en vue de la future transmission de leur exploitation.

L'opération de repérage territorial s'est déroulée l'an passé, de janvier à décembre. 29 communes étaient concernées par cette action. Le 10 décembre dernier avait lieu la réunion de restitution à Maubert-Fontaine avec pour objectif de présenter les résultats obtenus. A cette réunion étaient conviés les élus locaux, les représentants agricoles et les exploitants de 55 ans et plus.

Sur le secteur étaient recensés 72 chefs d'exploitation de 55 ans et plus. Au final, 44 personnes ont été rencontrées (soit 61% de taux d'enquête) représentant 40 exploitations. La surface totale exploitée est de 4 500 ha soit 15 % de la SAU du territoire d'Ardennes Thiérache. Principalement, des élevages laitiers et mixtes. Il faut noter que certaines exploitations se sont diversifiées : vente directe et transformation, services aux collectivités, accueil à la ferme, chambres d'hôtes, méthanisation, veaux de boucheries...

La moitié des agriculteurs ne savent pas à qui ils passeront le relais. En effet, certains d'entre eux n'ont pas identifié de reprenneur ou n'ont pas encore réfléchi à leur projet de transmission.

À chaque exploitant a été proposé par la Chambre d'Agriculture un suivi post repérage adapté soit des rendez-vous Point Information Transmission (PIT), une inscription au répertoire Départ Installation (RDI) pour trouver un reprenneur ou des rendez-vous Point Accueil Installation (PAI) pour les jeunes candidats déjà identifiés.

La transmission est un projet à mener au moins cinq ans avant sa retraite, et dont l'enjeu est aussi humain qu'économique.

Dans un contexte de difficultés que connaissent de nombreuses filières, il est encore plus nécessaire pour les chefs d'entreprise agricole de réfléchir et de préparer à l'avance leur transmission, qu'elle soit en entreprise individuelle ou sociétaire. L'anticipation est le maître mot.

Informations :

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture des Ardennes
1, rue Jacquemart Templeux
CS 70733
08013 Charleville Mézières Cedex
Tél : 03.24.33.71.29

DESCRIPTION DES AIDES DIRECTES POUR LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE D'ARDENNES THIÉRACHE

Faciliter les conditions de travail:

- Achat de matériel de contention,
- Achat de matériel de surveillance des vêlages,
- Accès au Service de Remplacement de Main-d'Œuvre,
- Création d'emploi salarié

Permettre aux agriculteurs de travailler en groupe:

- Adhésion au GDA,

Améliorer le cadre des exploitations :

- Amélioration des accès bâtiments,
- Intégration paysagère des bâtiments agricoles

Pour encourager les économies d'énergie:

- Aménagement de point d'eau en pâture

Favoriser la diversification des exploitations:

- Diversification : études et investissement





UNE REPRISE D'EXPLOITATION RÉUSSIE !

C'est sur les hauteurs de Cernion au lieu dit « chemin du Pérot » que l'on retrouve Sandrine Dunème, fraîchement installée en Gaec avec son époux. Aidée par la Chambre d'agriculture, elle a décidé de voler de ses propres ailes en s'occupant de poules pondeuses.



Initialement en entreprise individuelle (E.I), la jeune trentenaire a décidé le 1er janvier dernier d'unir ses forces avec son mari Loïc, en reprenant une entreprise agricole d'un cédant de l'Échelle. Dans son projet, 60 hectares de polycultures en location (blé, maïs et escourgeon), ainsi qu'un troupeau de charolaises allaitantes. De son propre aveu, sans l'aide de la Chambre d'agriculture des Ardennes, pour ses démarches administratives et annexes, l'installation ne se serait pas faite en temps et en heure.

« L'ancien exploitant avait également été approché par la Chambre d'agriculture, pour faciliter le passage de témoin, heureusement

car c'est très compliqué ! Il a souhaité se reconverter et embrasser une autre profession, à cause d'un ras le bol général dû aux contraintes et aux mises aux normes de son exploitation. J'ai sauté sur l'occasion, non sans peine, car pendant deux ans, je suis partie à la recherche de cédants potentiels, mais peu étaient prêts à jouer le jeu ! » nous explique Sandrine.

C'est donc sur trois hectares entièrement clos que sont élevées en plein air près de 6000 poules pondeuses de race Lohmann, estampillées « Label Rouge ». Issue d'une famille d'agriculteurs (parents, frères et sœurs), après avoir œuvré dans le domaine de la restauration, Sandrine a souhaité évoluer professionnellement et faire aboutir son projet. « Produire des œufs dans le respect de l'animal et pour le public, c'est assez gratifiant », ajoute Sandrine Dunème. Deux ramassages manuels par jour, les 5500 œufs recueillis quotidiennement sont ensuite triés et placés sur des plateaux, direction l'enseigne « Cocorette ». Normes sanitaires drastiques, « pédiluves » obligatoires, protèges bottes, lignes de démarcation pour lutter contre la salmonelle, se vêtir et se dévêtir sans cesse, la qualité du produit est à ce prix.



6 000 poules élevées en plein air, à l'abri d'éventuels prédateurs que sont les renards et les rapaces.



Un ramassage quotidien des œufs, facilité par un tapis roulant, hygiène oblige !

Voici un exemple réussi des services très concrets que peut apporter la Chambre d'agriculture des Ardennes en accompagnant les cédants ou les repreneurs, par ses compétences et son expertise.

**Gaec du Pérot
Sandrine et Loïc Dunème
2, chemin du Pérot
08260 Cernion
Tél. : 06 22 97 29 34**



DÉCRYPTAGE SUR L'AUGMENTATION DES TARIFS « OM »

Dans notre édition d'octobre 2018, nous vous décryptons votre facture « OM » (Ordures Ménagères non recyclables, tri sélectif, exploitation des déchetteries). Au 1er janvier 2019, la tarification a augmenté. Pourquoi ? Explications.

	REOMI 2019 à 12 levées (6 pour les RS)	Coût 2019 de la levée supplémentaire	Rappel REOMI 2018	Augmentation 2018->2019
Bac 80 L 1 personne	89,85 €	3,00 €	78,13 €	+ 11,72 €
Bac 120 L* Résidence secondaire	119,67 €	4,00 €	104,06 €	+ 15,61 €
Bac 120 L 2 à 3 personnes	146,33 €	4,00 €	127,24 €	+19,09 €
Bac 180 L 4 personnes	216,28 €	6,00 €	188,07 €	+ 28,21 €
Bac 240 L 5 à 6 personnes	283,75 €	8,00 €	246,74 €	+ 37,01 €
Bac 360 L 7 à 10 personnes	355,13 €	10,00 €	308,81 €	+ 46,32 €
Bac 660 L + de 10 personnes ou pro	637,42 €	22,00 €	554,28 €	+ 83,14 €
Bac 1100 L Regroupement ou pro	989,74 €	37,00 €	860,64 €	+ 129,10 €

Lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018, la décision difficile a été prise par les élus d'augmenter la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour les particuliers, les professionnels et les Collectivités (Communes, EPCI...).

Démonstration par l'exemple

Si l'on prend un exemple concret, pour une famille de 4 personnes (bac de 180 litres), la REOMI est passée au 1er janvier 2019 de 188 € annuels à 216 € soit une augmentation de 28 € pour une année. Ce chiffre rapporté au mois correspond donc à une augmentation de 2,33 € par mois !

A noter que dans les communautés de communes voisines (qui au 1er janvier 2019 ont également augmenté les tarifs ou ont appliqué une politique de quasi stabilité), le tarif REOMI 2018 était supérieur à celui d'Ardenne Thiérache. Pour un bac de 180 litres, concernant un foyer de 4 personnes, ce dernier s'acquittait d'une redevance de 252 € dans la Comcom de l'Argonne Ardennaise et de 205 € dans la Comcom Vallées et Plateau d'Ardenne.

Les ordures ménagères mais pas seulement !

« Ce que la plupart des habitants oublient, le plus souvent inconsciemment, c'est que la REOMI prend en compte l'enlèvement des ordures ménagères dans son ensemble (sacs jaunes de tri sélectif compris), mais également les services offerts par les déchetteries implantées sur le territoire (Liant et Pont d'Any), la collecte du verre en apport volontaire, le renouvellement des équipements et des camions, et d'autres charges imperceptibles. Nous venons d'ailleurs d'instaurer le dépôt de pneus usagers et la mise en place de bennes spécifiques pour recueillir de l'éco-mobilier dans les déchetteries », explique Bernard Gosset, vice-président en charge de l'environnement et notamment des ordures ménagères au sein d'Ardenne Thiérache.

A la recherche constante d'optimisation du budget.

Comme l'expliquent, Nicolas PERRI, Directeur Général des Services et Magali SATABIN, responsable du Service, « Depuis la réintégration du SMICTOM d'Auvillers les Forges au sein des services de la Communauté de Communes, nous sommes à la recherche constante d'économie et d'optimisation des dépenses. »

Ainsi, à la réintégration du SMICTOM au sein d'Ardenne Thiérache, le nombre d'agents administratifs est passé de 3 ETP (Equivalent Temps Plein) à 2. La mise en commun des locaux, les assurances (Responsabilité Civile, du personnel, des véhicules, des bâtiments) et les abonnements divers (électrique, téléphonie, Internet) ont permis de réaliser des économies significatives.

Il convient également de préciser que la grosse majorité des dépenses sont obligatoires ou quasi obligatoires.

Ainsi sur un budget prévisionnel 2019 (Hors opérations comptables) de l'ordre de 1 225 000 €, le coût que nous facture le Syndicat Mixte VALODEA (Traitement des déchets) avoisine les 550 000 €. Les salaires des agents, cotisations et assimilés représentent 428 000 €, le carburant 75 000 €. Les prestataires qui interviennent pour évacuer les bennes en déchetterie ou les conteneurs à verres représentent un coût annuel de 85 000 € (A noter que les marchés publics ont été renouvelés cette année et ont permis de réaliser une économie de 15 000 € par an).

Pour information : l'achat d'un camion benne de ramassage se chiffre à près de 180 000 € et actuellement deux véhicules atteints par une certaine limite d'âge circulent sur le territoire. Un camion sera renouvelé cette année !

Quant aux recettes, elles proviennent en très grande majorité de la REOMI (Particuliers, Professionnels et Collectivités). A titre d'exemple, la REOMI 2018 a produit une recette de 760 000 €. Pour information, une augmentation de 5% de la REOMI augmente les recettes de 35 000 € à 40 000 €.

Cette augmentation était nécessaire afin d'équilibrer le budget du service. Pour mémoire, ce service fait l'objet d'un budget annexe. Cela implique que les recettes (la redevance payée par les usagers) doivent obligatoirement équilibrer les dépenses (coût du service, salaires des agents, acquisition et entretien des camions OM, déchetteries).

A noter que lors de la mise en place de la REOMI en 2014, le SMICTOM a eu la volonté d'inciter au tri en baissant fortement les tarifs.

A posteriori, cette baisse a probablement été trop importante (mais a profité aux usagers pendant plusieurs années) et a conduit à faire fondre les réserves financières du SMICTOM. Cela a contraint les 56 délégués Communautaires à voter l'augmentation des Tarifs de la REOMI 2019 afin de parvenir à équilibrer le budget.



RETOUR DE LA SEMAINE À 4 JOURS : L'OFFRE D'ARDENNES THIÉRACHE S'ADAPTE POUR VOS ENFANTS

Le retour à la semaine de quatre jours a marqué la fin des nouvelles activités périscolaires (NAP) à la dernière rentrée scolaire (sauf pour Signy-le-Petit). Depuis 2014 et la réforme sur les rythmes scolaires, la communauté de communes Ardennes Thiérache avait mis à disposition des enfants des activités artistiques, culturelles ou encore sportives.... La collectivité réagit à nouveau !

80% des établissements scolaires hexagonaux ont repris le chemin de l'école avec la semaine de 4 jours. Dans les Ardennes seuls 3 établissements, dont Signy-le-Petit, ont maintenu l'ancienne organisation : semaine de 4 jours et demi (mercredi matin travaillé) avec regroupement des NAP le jeudi après midi.

Pour les autres établissements, la semaine de 4 jours implique une refonte du système de garderie. Désormais, les parents qui travaillent, notamment, se retrouvent confrontés au problème de garde de leur enfant le mercredi. Ardennes Thiérache a décidé de pallier ce problème en étendant sur le matin les horaires des centres de loisirs d'Auvillers-les-Forges et de Rouvroy-sur-Audry.

« Nous avons décidé de proposer une offre de services adaptée aux préoccupations des parents avec une ouverture dès 7h pour une fermeture des portes des deux structures à 18h », nous explique Jean-Yves Chevanne, Vice-Président chargé des affaires scolaires et de la petite enfance d'Ardennes Thiérache.

Le vendredi 14 décembre dernier a eu lieu la signature de la convention "plan mercredi" à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale à Charleville-Mézières officialisant et validant les 2 projets éducatifs territoriaux (PEDT) rédigés suite au retour à la semaine de 4 jours. Cette signature quadripartite (État, Éducation Nationale, CAF et Comcom) scellait de belle manière les efforts et l'énergie déployés par Ardennes Thiérache pour proposer une alternative réfléchie et de qualité.

Ecueils méconnus du grand public, il a fallu passer tous les obstacles inhérents aux contraintes des accueils de loisirs sans hébergement et répondre

aux objectifs imposés par «Jeunesse et les Sports » et ainsi obtenir le "label plan mercredi".

La mise en place des activités a été étudiée pour respecter au mieux les rythmes de l'enfant, avec une difficulté de taille : composer avec la disparité des âges des enfants (entre 3 et 11 ans, de la petite section au CM2). « *Ne pas occulter la sieste l'après-midi pour les plus petits, permettre à chacun de s'exprimer, participer aux petites tâches ménagères, aborder des jeux collectifs pouvant être compatibles entre tous les enfants, une collation à 16h, guider l'enfant au sein du cadre disparate, c'est un mélange subtil entre « comme à l'école, comme à la garderie et comme à la maison »* », précise Jean-Yves Chevanne.

Sans contrainte de temps, les enfants peuvent entièrement s'exprimer sur une journée entière et ainsi profiter à plein des activités proposées : cours de musique, danse, ateliers cuisine, activités sportives, jardinage prévu au printemps...

La tarification des centres est forfaitaire avec le même critère de modulation que sur les garderies dites classiques :

	Amplitudes horaires	Si QF inf 630	Si QF sup ou égal 630
Demi-journée sans repas	7h - 12h ou 13h - 18h	5 €	6 €
Demi-journée avec repas	7h - 13h ou 12h - 18h	8 €	10 €
Journée complète repas inclus	7h - 18h	12 €	15 €

COMME LES GRANDS ...

Les enfants ont copié les grands en s'installant autour de la table d'un «conseil communautaire jeune». Réunis pour la 1ère fois de l'année scolaire 2018/2019 le 28 novembre dernier à Auvillers-les-Forges, les 23 enfants, du CE2 au CM2, représentatifs des écoles du territoire, ont pu échanger et apporter des idées pour que les «grands» prennent en compte certaines de leurs doléances.

Des représentants des Parents d'élèves (des écoles dont API est en charge) ont été invités à «déguster» les repas servis à leurs enfants.

Présents lors des débats, élus, représentants du service éducation de la communauté de communes, directeur général des services ont été assaillis de questions lors d'échanges constructifs et dignes d'intérêt.

A l'ordre du jour : Présentation des compétences d'Ardennes Thiérache, des futurs jeux installés dans les cours de récréation des établissements, visite du chantier de la halle de la commune d'Auvillers-les-Forges et restauration scolaire. La société API, qui fournit en repas 6 des 8 sites scolaires avait été conviée pour l'occasion. Produits frais, de saison, offre bio et régionale, priorité des fruits et des légumes au cœur de l'offre alimentaire, satisfaire les enfants en leur offrant un libre-service dirigé, suppression du gaspillage alimentaire, les enfants présents se sont emparés du sujet, et n'ont pas éludé certains problèmes liés à leur alimentation, voulant à tout prix connaître les secrets de leur assiette.

Le prochain conseil communautaire jeune pourrait être délocalisé à la Préfecture des Ardennes, sans doute une belle découverte pour nos jeunes délégués !



« HABITER MIEUX EN ARDENNES » : UNE POLITIQUE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT !

Le programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux en Ardennes » vient d'être lancé pour une durée de trois ans. Cette opération, pilotée par le Conseil départemental en collaboration avec les Communautés de communes dont Ardennes Thiérache, va permettre aux ménages qui souhaitent rénover (thermiquement, mise aux normes, autonomie) leur logement de bénéficier d'aides financières très intéressantes.

La situation sur notre territoire

Ardennes Thiérache dispose d'un parc de logements majoritairement occupé par leurs propriétaires (61%). C'est sur notre territoire que la part de propriétaires occupants très modestes est la plus importante du département (23%). C'est également sur notre territoire que la part de logements privés potentiellement indignes est la plus importante dans les Ardennes, d'où la volonté de la communauté de communes Ardennes Thiérache de participer au programme et aux aides financières à destination des ménages modestes. Les objectifs d'aides aux travaux pour Ardennes Thiérache concerneraient un peu plus d'une trentaine de logements par an pour un montant total de 182 217 € de subventions allouées sur la durée du programme. Pour Jean-Louis Swartvagher, vice-président en charge de la communication, ce coup de pouce de la part de la Comcom est tout simplement logique : « *les personnes modestes font d'énormes efforts au quotidien, et dans ce cas précis, Ardennes Thiérache se doit d'être solidaire* ».

Petit rappel

Sur la période 2012 – 2017, le 1er programme d'amélioration de l'habitat « Habiter mieux en Ardennes » a permis de rénover près de 1 400 logements et d'engager 23 millions € de travaux et 12 millions € alloués aux propriétaires. Ardennes Thiérache avait alors apporté une aide supplémentaire de 500 € à l'ensemble des ménages du territoire entrant dans le programme « Habiter mieux en Ardennes ».

Les objectifs du nouveau programme

Dans le cadre de ce nouveau programme « Habiter Mieux en Ardennes », la communauté de communes Ardennes Thiérache travaille en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Grand-Est, le Conseil départemental des Ardennes, la CAF et l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommu-

nale (Communautés de communes et d'agglomération) des Ardennes.

Ce dispositif a été mis en place pour améliorer la qualité du parc de logements privés en finançant les travaux, assurer la qualité des projets subventionnés, accompagner les propriétaires dans leurs démarches et les orienter afin de constituer un dossier de subvention.

L'objectif sur trois ans est l'amélioration de logements des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (qui louent leur logement).

Des objectifs clairement identifiés :

- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- lutter contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne
- le traitement de la vacance des logements
- lutter contre les copropriétés fragiles

A qui s'adresse le programme « Habiter mieux » ?

- aux propriétaires occupants (sous certaines conditions de ressources) pour réaliser des travaux concernant les économies d'énergie ou pour améliorer leur habitat dans le cadre d'une perte d'autonomie.
- aux propriétaires bailleurs, là encore dans le cadre d'économies d'énergie et pour résoudre des situations d'inconfort.

Des moyens à la hauteur des ambitions

Aujourd'hui, l'ambition est revue à la hausse avec un niveau d'aides bien plus conséquent que lors du 1er programme (500 €). Les travaux de plus de 2 000 logements sur le département (dont une centaine sur le territoire d'Ardennes Thiérache) seront financés par le nouveau programme.

Exemple d'aide :

Vous souhaitez changer votre chaudière ou améliorer votre isolation et vous entrez dans la catégorie « occupant très modeste » : pour un coût moyen des travaux d'environ 15 000 euros, vous pourrez bénéficier d'une aide totale de 11 250 € (dont 2 250 € issus du fonds commun Ardennes Thiérache et Région Grand-Est) soit un reste à charge 4 575 €.



Lancez vous !!!

Pour plus de renseignements

**Je souhaite améliorer mon logement ?
Démarches gratuites et sans engagement.
Aides financières, conseils techniques,
assistance administrative :**

URBAM Conseil - 23 A, rue André Dhôtel –
08130 Attigny - Tél. : 03 24 71 00 91
habitemieux08@urbam.fr
www.habitemieux08.fr



HABITER
MIEUX
EN ARDENNES

2018-2021

POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

Adaptation du logement pour le maintien à domicile

Remise aux normes de logements dégradés

Amélioration énergétique



www.habitermieux08.fr
habitermieux08@urbam.fr
03 24 71 00 91

Programme d'amélioration de l'habitat privé porté par le Conseil départemental des Ardennes et soutenu par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la CAF des Ardennes, les intercommunalités et la Région Grand Est.





UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DE SES COMMUNES

Lors de sa création en 2014, les 37 communes qui composent la Communauté de communes ont décidé de lui transférer un niveau important de compétences.

La Communauté de communes, toujours dans l'idée d'aider ses communes membres dans l'exercice de leur mission au quotidien, a décidé la mise en place de services mutualisés pour l'exercice des compétences non transférées à la Communauté.

Qu'est-ce qu'un service mutualisé ?

L'idée est de se regrouper (les communes) pour disposer de compétences par le recrutement commun d'agents. Ce recrutement (si besoin) étant porté par la Communauté de communes. Les services mutualisés sont facturés aux communes qui les utilisent mais à des tarifs défiant toute concurrence du fait de la mutualisation.

Décryptage et témoignage des Maires utilisateurs des services mutualisés

• Service d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage : Définition : L'assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO) a pour mission d'aider une commune à définir, piloter et exploiter le projet (ex : réhabilitation de logement, création d'une salle des fêtes...). L'AMO a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant la Commune.

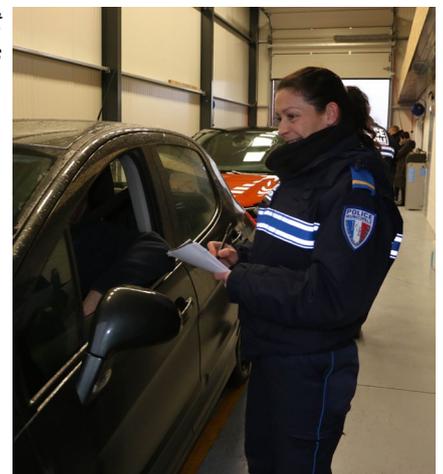
La Communauté dispose au sein de ses effectifs de deux agents qui ont l'expérience en la matière pour avoir pratiqué dans leur précédente « vie professionnelle » l'assistance à Maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de Jonathan CHANONIER, Responsable des services techniques et de Nicolas PERRI, Directeur Général des Services. Exemples de missions d'AMO : Réhabilitation de la Halle à Auville-sur-Forges, construction de la Maison du Parc à Renwez, création d'une salle polyvalente à Rouvroy-sur-Audry.

Témoignage de Claude TANTON, Maire de ROUVROY SUR AUDRY : « A l'époque actuelle les complexités administratives, les obligations de respecter de nombreuses normes, la connaissance des entreprises, la réglementation des marchés publics et le suivi des travaux exigent un savoir-faire que nous n'avons pas. Ardennes Thiérache a répondu favorablement à notre demande. En Juin 2018, l'architecte a été désigné et notre projet est lancé, les plans sont réalisés et nous allons déposer le permis de construire. »

• Service Urbanisme : Depuis juillet 2015 et une modification législative, les communes disposant d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ne peuvent plus bénéficier des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) pour instruire les autorisations d'urbanisme (ex : permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme...). Ainsi la Communauté de communes a redéployé un agent en augmentant son temps de présence et en le formant à ce nouveau métier afin de proposer ce service aux communes membres. Laurence THERY, responsable du service Urbanisme, a la charge d'instruire l'ensemble des dossiers. A ce jour, la Communauté de communes instruit les autorisations d'urbanisme pour 18 communes. A l'issue de son élaboration, ce sont les 37 communes qui dépendront du service urbanisme d'Ardennes Thiérache.

Témoignage de Christian MOUGIN, Maire de MAUBERT FONTAINE : « Suite aux différentes réformes, cette instruction nous (communes) a été rendue. Il fallait donc répondre aux besoins des concitoyens en la matière. Les communes n'étaient pas en mesure de faire face seule à cette nouvelle mission. Nous avons formé un agent de la Communauté en mutualisant les coûts. Après plus de deux ans de recul, je suis satisfait de notre décision que ce soit au niveau de la qualité des réponses apportées, les délais de réponses, la proximité du service avec les Maires et les usagers, bref du service rendu à nos administrés. »

• Service mutualisé de Police Municipale : Ce service mutualisé a vu le jour le 1er février 2017. 15 communes ont adhéré à ce service. Deux policiers municipaux ont été recrutés Audrey Pamart et Sébastien Hollert. Les missions qui peuvent leur être attribuées sont notamment les patrouilles de surveillance de la voie publique, pour garantir la bonne application de la réglementation, la surveillance des écoles, les animaux en divagation, les troubles de voisinage, les atteintes aux personnes et aux biens, les contrôles routiers divers, les contrôles cinémomètre des véhicules à moteur, les enregistrements de main courante, opération tranquillité vacances sur le demande de particuliers.... Pour tout renseignement : police.municipale@ardennesthierache.fr



Témoignage de Jean-Michel SKOCZPIEC, Maire de SIGNY LE PETIT : « La création de cette police municipale intercommunale n'a pas pour objectif de remplacer la gendarmerie. C'est plutôt en complément qu'ils interviennent dans les communes adhérentes, toujours à la demande du maire pour relever telle ou telle infraction. La philosophie de leurs interventions n'est pas d'embêter la population, ils sont là pour faire, dans un premier temps, de la prévention et de la sécurisation mais aussi, si ce n'est pas suffisant dresser des contraventions. Leur disponibilité et la proximité du siège de la com com leur permettent d'intervenir rapidement. »



PRÉPARER L'AVENIR ENSEMBLE. ...

La DREAL Grand Est a lancé fin 2017 un marché pour accompagner deux intercommunalités dans l'élaboration de leur projet de territoire à travers un exercice de prospective, prenant en compte les enjeux actuels majeurs et les évolutions possibles des territoires. La conduite de ces démarches d'accompagnement et de réflexion prospective associera, outre la DREAL, les DDT concernées et le cabinet Rouge Vif territoires.

C'est en mars 2018 que la Direction Départementale des Territoires des Ardennes et la DREAL Grand Est ont proposé à notre Communauté de communes de se lancer dans un exercice de démarche prospective.

En cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Ardennes Thiérache a répondu favorablement pour entamer une telle démarche.

Ni simple projection du présent dans le futur, ni prédiction de ce qui va advenir, la prospective permet, en préambule, l'élaboration du projet de territoire proprement dit, d'élargir la réflexion aux questions des relations avec les territoires environnants, d'anticiper les risques, les évolutions pressenties et donc les avenir possibles du territoire.

Cette étude comporte 2 phases :

- un diagnostic stratégique visant à analyser le fonctionnement du territoire et identifier ses enjeux
- un exercice de prospective visant à construire des scénarios d'évolution, à déterminer un scénario souhaitable pour le territoire et à identifier les leviers permettant d'y parvenir.

La démarche proposée s'est déroulée en 3 étapes, sous forme d'ateliers réunissant une trentaine d'acteurs, couvrant une large palette de thématiques et représentant l'ensemble du territoire :

• **Atelier 1 : le 21 novembre 2018**

Partage, approfondissement et hiérarchisation des enjeux : en repartant de l'analyse du cabinet Rouge Vif territoires, il s'agissait d'échanger sur les enjeux et défis du territoire de la communauté de communes, d'identifier ceux jugés les plus importants par leurs effets potentiels et de repérer les principaux facteurs de risques, mais aussi les opportunités pour le territoire.

• **Atelier 2 : le 13 décembre 2018**

Elaboration des scénarios possibles

• **Atelier 3 : le 7 février 2019**

Définition du scénario souhaitable et examen des leviers, des actions permettant de tendre vers celui-ci.

L'intérêt de cette démarche est la faculté d'associer une diversité d'acteurs, particulièrement en termes de :

- Statuts : élus, techniciens, socioprofessionnels, associatifs, citoyens,
- Types d'espaces : pôles urbains du territoire, espaces ruraux,
- Parties du territoire : espaces proches de Charleville-Mézières, espaces en perte démographique, ...
- Thématiques : agriculture, amont et aval des filières agricoles, tourisme, culture et patrimoine, social, environnement, habitat, ...

C'est ainsi qu'un groupe d'une trentaine de personnes a été mis au point. Ce groupe est constitué d'élus d'Ardennes Thiérache avec la plupart du temps une « double casquette » élus/agriculteurs, élus/entrepreneurs, élus/artisans et également des Directrices d'école, du lycée privée de Maubert-Fontaine, Principale du Collège Signy-le-Petit/Liart, représentants d'associations (Maison de la Thiérache, COOPELIS/BELL OCCAS...), des partenaires belges, directrice d'EHPAD.

Ces différents ateliers, d'une durée d'une demi-journée, ont permis d'échanger et de confronter les points de vues sur les forces et faiblesses du territoire et sur les risques et opportunités pour l'avenir.

Pour Miguel LEROY, Président de la Communauté de communes, « *cette démarche prospective était une opportunité à saisir pour Ardennes Thiérache. Elle va nous permettre de travailler pour l'avenir à l'élaboration du projet de territoire encore plus orienté sur les pistes d'actions qui ont émergé de ces ateliers mais également de réfléchir à la mise en place d'un conseil de développement composé d'acteurs du territoire.* »

Le « rendu » par le Bureau d'études se fera dans les prochaines semaines en conseil communautaire.



S'INFORMER S'INSCRIRE S'ENGAGER

Tout ce qu'il faut savoir sur le SNU

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

Les Ardennes s'intègrent parmi ces 13 départements. 200 ardennais pourront participer au SNU.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle



3 ÉTAPES CLÉS

1

Phase de cohésion

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans une autre région
- ✓ l'année qui suit la classe de 3^e
- ✓ obligatoire

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- ✓ obligatoire

3

Engagement

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans
- ✓ facultatif

1 LA PHASE DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour lui permettre de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Tout seul ?
Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Où je vais habiter ?
Dans une maisonnée.

Est-ce que les filles et les garçons sont séparés ?
Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Qui encadre ?
Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils seront en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Je m'habille comment ?
Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?
Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

À quelle heure je dois me lever ?
À 6h30. La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante la Marseillaise. Extinction des feux à 22h30.

Je peux garder mon portable ?
Il est interdit la journée pendant les activités.

Au programme : des activités variées

Des modules collectifs

- ✓ initiation au Code de la route
- ✓ formation aux premiers secours
- ✓ activités sportives et de cohésion
- ✓ développement durable et transition écologique
- ✓ défense et sécurité nationales
- ✓ citoyenneté et institutions nationales et européennes
- ✓ connaissance des services publics et accès aux droits

Sous quelle forme ?
Activités pratiques et mises en situation

Des bilans personnels

- ✓ bilan de santé
- ✓ évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- ✓ point d'étape sur les compétences (notamment numériques)

À quoi ça sert ?
Détecter d'éventuelles difficultés pour y apporter des solutions

2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans le cadre de la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

Quels domaines ?
Défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.

Où ?
Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Quand ?
Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.

Et après ?
La structure d'accueil remettra à l'appelé un **certificat** lors d'une cérémonie en préfecture.

BONUS Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

3 L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

POUR QUI ?
Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?
De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?
Elles concernent la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur pompier volontaire, réservistes, etc.).



INSCRIVEZ-VOUS AU SNU !
SNU-jemengage.fr



UNE BIBLIOTHÈQUE NEW-LOOK À RUMIGNY !

Agents et bénévoles des six bibliothèques du territoire animent et font vivre la culture sur le territoire d'Ardenne Thiérache. Le développement du maillage de bibliothèques de proximité continue, avec toujours un plus grand choix d'ouvrages à lire et à consulter. Exemple avec la bibliothèque de Rumigny qui, entièrement rénovée, veut attirer un nouveau public.

Fin le petit local de la salle polyvalente de Rumigny qui faisait office de bibliothèque depuis 2016. Désormais, un nouvel endroit entièrement refait à neuf va pouvoir accueillir les quelque 1 300 documents mis à la disposition du public.

La réorganisation de l'école de Rumigny a permis à la Communauté de communes Ardenne Thiérache de remanier les lieux afin d'y accueillir la nouvelle bibliothèque intercommunale de Rumigny.

Un chantier mené tambour battant par cinq agents techniques de la communauté, qui ont retroussé leurs manches et travaillé à la vitesse de l'éclair. Ainsi, Jonathan Chanonier et son équipe, Ludovic Beaurain, Laurent Avelange, Claude Barris, Paul Dugard et Didier Fleury ont amené plus qu'une touche de fraîcheur à l'endroit. Peintures acidulées (lasure vert pomme pour le coin enfants et couleur framboise pour les adultes, poutres apparentes colorées en blanc) ont ainsi recouvert les murs. Nouvel éclairage installé, électricité et chauffage rénovés et de nouveaux sanitaires à destination des personnes à mobilité réduite ont été aménagés. Déménagement du mobilier courant, des bureaux, des rayonnages et de tout le matériel informatique et bien entendu de tous les ouvrages ont complété cet inventaire à la Prévert.

Un projet dynamique et novateur

Depuis 2016, la bibliothèque voyait le nombre de ses visiteurs et de ses fidèles s'étioler. Ainsi on constatait 367 prêts en 2016 contre seulement un peu moins de 200 l'an dernier. Une baisse de fréquentation expliquée

par Kathy Druart, responsable du service des bibliothèques : « *la plage horaire était à mon avis trop restreinte et les lieux certainement un peu tristes et peu engageants* ».

Ainsi, le créneau horaire du mardi de 14h à 17h est conservé. La nouvelle bibliothèque ouvrira également ses portes le mercredi matin de 10h à 12h, une aubaine pour les enfants qui n'ont plus classe ce jour là et qui pourront ainsi s'évader dans la lecture et les jeux. Car Kathy Druart, profitant de ce récent déménagement, fourmille d'idées et veut faire de ce nouvel endroit, un espace d'échanges, de partages et de convivialité : « *On pourra bien entendu adhérer gratuitement à cette bibliothèque, comme dans chaque structure identique sur le tout le territoire et venir y emprunter des livres, des BD, des CD, des DVD, les consulter sur place et accéder à internet mais pas seulement... Pourquoi ne pas amener des associations à venir se réunir dans ces nouveaux locaux ? Venir jouer au scrabble, aux cartes, imaginer des ateliers de cuisine, comme confectionner des crêpes à la Chandeleur, animer un atelier tricot, s'initier au petit bricolage, les domaines à explorer sont vastes et innombrables.* »

Le coup de fouet côté fréquentation pourrait déjà s'amorcer avec la présence une fois par mois de la ludothèque, un moment où parents et enfants se retrouvent autour d'un jeu, d'une lecture, d'une animation et peuvent tester leur complicité.



Stéphanie Borgnet vous accueille à la bibliothèque de Rumigny

Si deux agents permanents que sont Stéphanie et Pascale Borgnet, épaulées par trois bénévoles Sabrina Jimenez, Francine Vaché et Sylvie Tisseron font déjà « tourner » la boutique, d'autres bras devront se faire connaître pour ce projet ambitieux mais nécessaire pour empêcher que notre campagne ne meurt complètement. Le slogan d'Ardenne Thiérache étant : « la campagne innovante et accueillante », la nouvelle bibliothèque de Rumigny serait bien inspirée de faire sien cet adage !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque de Rumigny:

Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h une fois par mois lors de la ludothèque



UN NOUVEL APPRENTI À LA COMCOM, IL APPREND SON MÉTIER AVEC ARDENNES THIÉRACHE

À 19 ans, il est la plus jeune recrue de la Communauté de Communes. Depuis octobre 2018, Baptiste Dehaibe est apprenti au sein du service technique d'Ardennes Thiérache dans le cadre de son BTS « Métiers des services à l'environnement » au CFA Interfor d'Amiens. Une belle façon d'apprendre son futur métier pour ce jeune homme originaire de Liart. Portrait.

« J'ai découvert les métiers liés à la sécurité et à l'environnement lors de mon stage d'observation en classe de 3ème. A l'époque j'avais suivi l'animateur Hygiène Sécurité Environnement chez Carbody à Rethel et ça m'a beaucoup intéressé ».

Après son Bac STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement durable) spécialité Énergie/Environnement au lycée Bazin à Charleville-Mézières, Baptiste a donc choisi de poursuivre dans cette voie en intégrant le BTS « Métiers des services à l'environnement » au CFA Interfor d'Amiens.

Renforcer la sécurité, respecter l'environnement

« Ce qui me plaît dans ces métiers c'est à la fois de travailler sur l'aspect sécurité et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que les salariés soient protégés dans le cadre de leur activité tout en accompagnant l'entreprise dans sa démarche respectueuse de l'environnement ».

Pour son BTS, le jeune apprenti a donc choisi la voie de l'apprentissage et a envoyé sa candidature à la Communauté de Communes Ardennes Thiérache. C'est ainsi qu'il a intégré le Service Technique en octobre dernier et oeuvre sur les dossiers en lien avec la sécurité et l'environnement sous la responsabilité de son tuteur, Jonathan CHANONIER.

Présent dans les locaux d'Ardennes Thiérache à MAUBERT-FONTAINE du lundi au mercredi, Baptiste travaille en outre à la mise en oeuvre et la mise à jour annuelle du document unique lié à l'évaluation des risques professionnels. Baptiste est notamment en charge de mettre en place, avec un prestataire agréé, le contrôle de la qualité de l'air intérieur (imposé par la loi) sur l'ensemble des écoles du territoire. Baptiste aura également en charge, sous la supervision de divers responsables de services et/ou du Directeur Général des Services, du suivi des vérifications périodiques des bâtiments communautaires, d'assister au travail du service

assainissement collectif et du SPANC et enfin de participer à la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ardennais et fier de l'être

Résolument soucieux de la protection de l'environnement, le jeune homme entend bien s'impliquer dans ce domaine notamment de par son activité de chasseur. *« J'aime être dehors et je serais fier de jouer un rôle pour que l'air ne soit pas pollué ».*

Après son BTS, Baptiste souhaite passer une licence Qualité/Sécurité/Environnement. Ouvert à la mobilité pour son futur travail, il serait néanmoins heureux de rester dans le département. *« j'aime mon département et je suis fier d'être ardennais. C'est donc logique pour moi de rester dans les Ardennes et pourquoi pas sur le territoire d'Ardennes Thiérache ! »*

FAITES VOTRE PUB !



DU CÔTÉ DES ARTISANS DE NOTRE TERRITOIRE...

La Communauté de communes Ardennes Thiérache a décidé de créer sa propre régie publicitaire et a mis à disposition, dans ce magazine, des encarts publicitaires.

Vous êtes artisan ou commerçant sur notre territoire et vous voulez diffuser votre publicité dans les 5 100 exemplaires distribués.

Vous trouverez ci-dessous les modalités ainsi que les tarifs.

L'entreprise / La société

.....

Nom

Adresse

tél.

Mail

@

souhaite insérer un encart publicitaire dans le prochain magazine.

- Carte de visite : 200€ HT
- 1/8 page A4 : 350€ HT
- 1/4 page A4 : 550€ HT

L'entreprise / la société se chargera de produire le modèle d'encart publicitaire et de le transmettre à la Communauté de communes par mail à : communication@ardennesthierache.fr

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre du Trésor Public régie publicitaire.

**Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter
le 03 24 26 13 31.**



AGENDA 2019

SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE
de l'École Intercommunale des Arts Vivants d'Ardennes
Thiérache:

**COURS DE MAUBERT-FONTAINE ET MON-IDÉE
(BATTERIE, DANSE ET THÉÂTRE)**

18 MAI 20H

SALLE POLYVALENTE D'ÉTEIGNIÈRES

COURS DE SIGNY-LE-PETIT

en partenariat avec l'association Cultur'Art, L'OCAL, le réseau des médiathèques d'Ardennes Thiérache et les commerçants de Signy-le-Petit

15 JUIN 14H

SALLE POLYVALENTE DE SIGNY-LE-PETIT

**COURS DE DANSE DE
L'ÉCHELLE**

18 JUIN 18H

SALLE DE DANSE DE L'ÉCHELLE



FESTIVAL DES PETITS SIGNES MUSICAUX

**DU 14 AU 23 JUIN
20H30**

VILLAGES D'ARDENNES THIÉRACHE



CINEMA PLEIN AIR

12 JUILLET

SIGNY-LE-PETIT

26 JUILLET

REGNIOWEZ

09 AOÛT

TARZY



SPECTACLE «LE VENT DU RIATT»

03 AOÛT

BASE DE LOISIRS DE LA MOTTE
À SIGNY-LE-PETIT

